



**SEANCE DU 17 OCTOBRE 2022**

**DELIBERATION N° 11**

L'an deux mille-vingt-deux, le dix-sept octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 11 octobre 2022

**Membres présents** : F. GONZALEZ - MJ ROQUES - M. EVENE - J.DOS SANTOS - L. GUYONNIE - P. ACEDO - S. DARRIGUES - C. DUFOUR - A. DARTIGUES - C.DOS SANTOS - J. WEBER - J. DARRIGADE - S. PUYO - C. DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - A. VALETTE - D. LAVIGNE - MA THEBAUD - M. BECRET - H. ETCHENIQUE - J. RANCE - F. BILLARD

**Membres absents excusés ayant donné procuration** :

G. LASSABE à JP CAZAUX  
JM GUTIERREZ à L. GUYONNIE  
E. DEITIEUX à C. DUFOUR  
C. MARTIN à M. BECRET

**Membres absents n'ayant pas donné procuration** :

B. GERY  
X.BAYLAC

**Secrétaire de séance** : J.DARRIGADE

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que l'opération de restructuration de la rue Georges Lassalle menée en partenariat avec la Ville de Tarnos, la CAPB, le SYDEC, le SDEPA et le Département des Pyrénées Atlantiques a été achevée en décembre 2021 (suivant PV de réception).

Il est rappelé que la partie boucalaise de cette voie est propriété du Département et que celui-ci, conformément à son règlement de voirie, s'est engagé à verser une participation financière au titre de la réalisation de la chaussée, des bordures, des trottoirs, des caniveaux et des ouvrages de récupération des eaux pluviales pour la portion de voie comprise entre le carrefour avec la RD 81 (Département des Landes) et l'intersection avec la rue des Camélias

Pour ce faire, une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été conclue afin de transférer la coordination de la maîtrise d'ouvrage à la Commune et définir la répartition du coût de ces travaux.

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 23  
Votants : 27  
Pour : 27  
Contre : /  
Abstention : /

**Objet :**  
**Déclassement de  
la RD 460 (rue  
Georges Lassalle)  
en voie  
communale**

*Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous-Préfecture  
de Bayonne  
le  
et de la publication le*

A l'issue de ces travaux, le Département a sollicité la Commune de BOUCAU afin de valider le déclassement de cette Route Départementale n° 460 dans la voirie communale.

Le Département des Pyrénées Atlantiques a délibéré en commission permanente le 28 Mai 2021 (n°04-005) sur le principe de déclassement de cette route départementale, déjà mentionné dans le cadre de la convention de co-maîtrise d'ouvrage.

L'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière prévoit que le classement et le déclassement des voies communales sont dispensés d'enquête publique préalable, sauf lorsque l'opération a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies.

En l'espèce, le déclassement porte sur la RD 460, dans son intégralité, à savoir entre le PR 0+0 /carrefour RD 60 actuelle et le PR 1+713, soit une longueur de 1658 m, conformément au plan joint et ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation.

Le déclassement porte sur l'intégralité de la voie, de ses accessoires et dépendances.

Ce déclassement est représenté sur le plan synoptique joint.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

**Accepte** le principe du déclassement de la Route Départementale 460 en voie communale conformément au plan ci-annexé.

**Dit** que cette voie « Georges Lassalle » sera inscrite au tableau de classement de la voirie communale.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 18 octobre 2022

Le Maire,

